

PRÉSENTATION

Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les candidats libres et les étudiants des universités sur :

- Les concours d'admission en première année à l'ENS (Paris), l'ENS de Lyon, l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes.
- L'organisation de certains concours en banques d'épreuves.
- Les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2025.
- Les seconds concours, les concours d'admission en deuxième année des ENS, le concours 2SEP de l'ENS Rennes (destinés aux étudiants des universités).

Important

La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.

Les renseignements spécifiques aux quatre Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :

École normale supérieure (ENS Paris) : <http://www.ens.psl.eu>

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : <http://www.ens-lyon.fr>

École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) : <http://www.ens-rennes.fr>

Ainsi que sur le site : <https://banques-ecoles.fr>

SOMMAIRE

Présentation	1
Quatre Écoles normales supérieures en France	3
I. GÉNÉRALITÉS	
I.1- Tableaux des concours des différentes ENS :	
I.1-1- Filières scientifiques	4
I.1-2- Filières littéraires, économiques et sociales	5
I.1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS	5
I.2- Textes officiels des concours des ENS	8
I.3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année	9
II. CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II.1- Généralités	12
II.2- Tableaux des épreuves des banques sciences	
➤ Concours MP	15
➤ Concours MPI	16
➤ Concours PC	17
➤ Concours PSI	18
➤ Concours BCPST – Concours TB	19
➤ Concours PT	20
➤ Concours TSI	21
II.3- Les concours d'admission de chaque École	
II.3-1- L'ENS Paris : Accès en première année	22
II.3-2- L'ENS de Lyon : Accès en première et deuxième année	23
II.3-3- L'ENS Paris-Saclay - Accès en première et deuxième année	24
II.3-4- L'ENS Rennes - Accès en première et deuxième année	25
III. CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III.1- Dates et organisation de la BEL, épreuves écrites	28
➤ ENS Paris – Groupe lettres A/L, épreuves orales	29
➤ ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales	30
➤ ENS Paris-Saclay – Concours LE anglais, épreuves orales	31
III.2- Dates et organisation de la banque LSES, épreuves écrites	32
➤ ENS Paris, Épreuves orales	33
➤ ENS de Lyon – ENS Paris-Saclay, Épreuves orales	34
III.3- Les concours d'admission spécifiques à une école	
➤ ENS Paris-Saclay – concours première année	35
➤ ENS Paris-Saclay – concours deuxième année	
➤ ENS Rennes – concours première année	37
IV. INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV.1- Modalités d'inscription par Internet	39
IV.2- Procédure d'intégration dans les Écoles	43

QUATRE ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES EN FRANCE

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines et favorisent la vocation de créateurs. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les candidats issus des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » et le « concours de deuxième année » portent sur des effectifs plus limités.

Chaque année, les quatre ENS recrutent environ 800 élèves :

➤ Les élèves français comme les candidats ressortissants de l'Union européenne (UE) admis aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés **en échange d'un engagement décennal de servir l'Union européenne ou un de ses états, prenant effet à la date de l'admission à l'École.**

➤ Les élèves étrangers peuvent bénéficier, sous conditions, de bourses accordées par le ministère des affaires étrangères ou par l'ENS concernée.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines ainsi qu'une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat).

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.

Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

Frédéric WORMS

Directeur

ENS Paris

Emmanuel TRIZAC

Président

ENS Lyon

Nathalie CARRASCO

Présidente

ENS Paris-Saclay

Pascal MOGNOL

Président

ENS Rennes

I. GÉNÉRALITÉS

I.1- TABLEAUX DES CONCOURS IMPLIQUANT LES DIFFÉRENTES ENS

I.1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/PARTENAIRES	CONCOURS		
MP	MP	ENS Paris	➤ option Physique ➤ option Informatique		
		ENS de Lyon	Mathématiques filière MP ➤ option MP ➤ option MI		
			Informatique filière MP		
			➤ option MP ➤ option MI		
		ENS Paris-Saclay	➤ option MP ➤ option MI		
		ENS Rennes	➤ option MP ➤ option MI		
		E. Polytechnique	➤ MP Info Français ➤ MP Info Étranger ➤ MPSI Français ➤ MPSI Étranger		
			ENS Paris	➤ option Mathématiques ➤ option Informatique	
				ENS de Lyon	Informatique filière MPI Mathématiques filière MPI
					➤ option Mathématiques ➤ option Informatique
		ENS Paris-Saclay		MPI	
		ENS Rennes		MPI	
E. Polytechnique	MPI				
PC	PC	ENS Paris	➤ option Physique ➤ option Chimie		
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)		
		ENS Paris-Saclay	➤ option Physique ➤ option Chimie		
			➤ Français ➤ Étranger		
		E. Polytechnique	➤ Français ➤ Étranger		
		ESPCI	➤ Français ➤ Étranger		
			ENS Paris	➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre	
ENS de Lyon	➤ option Biologie ➤ option Sc. de la Terre				
	ENS Paris-Saclay	BCPST			
ENPC-Mines de Paris	BCPST				
Ecoles Centrale*	BCPST				
TB	TB	ENS Paris-Saclay	TB		
PSI	PSI	ENS Paris-Saclay	PSI		
		ENS Rennes	PSI		
		ENS Paris	PSI		
		E. Polytechnique	➤ Français ➤ Étranger		
ENS Paris-Saclay	PT				
	ENS Rennes	PT			
TSI	TSI	ENS Paris-Saclay	TSI		
		ENS Rennes	TSI		
ATS	ATS	ENS Rennes	ATS GI		

* Ecoles Centrale de Nantes, Lille, Lyon et Méditerranée

I.1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/PARTENAIRES	CONCOURS
CPGE LITTÉRAIRES		
1 ^{ère} supérieure	ENS Paris	Concours A/L
1 ^{ère} supérieure	ENS de Lyon	Série lettres et arts
		Série langues vivantes
		Série sciences humaines
	ENS Paris-Saclay	Concours langue étrangère : anglais
1 ^{ère} supérieure Lettres et sciences sociales	ENS Paris	Concours B/L
	ENS Paris-Saclay ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales
		Option économie et sociologie
		Administrateur - concours externe
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales
CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES		
Classes préparatoires D1	ENS Rennes	Concours droit-économie
Classes préparatoires ECG	ENS Paris-Saclay ENSAI	Concours économie et gestion option I
Classes préparatoires ECG	ENS Paris-Saclay	Concours économie et gestion option II
CPGE ARTS		
Paris-Saclay	ENS Paris-Saclay	Concours design

I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

➤ RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUES	ENS de Lyon	Second concours
B.U.T.	ENS Paris-Saclay	banque d'épreuves ENSEA
		GÉNIE MÉCANIQUE
		GÉNIE CIVIL
		GÉNIE ÉLECTRIQUE
PÉRPA ATS	ENS Rennes	Concours national ATS GI
UFR STAPS	ENS Rennes	Concours 2SEP

➤ RECRUTEMENTS EN DEUXIEME ANNEE

Prérequis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
LITTÉRAIRES	ENS Paris-Saclay	2A Anglais
SCIENTIFIQUES	ENS Paris-Saclay	2A Maths
		2A Physique
		2A Chimie
		2A Biologie
		2A Sciences de l'Ingénieur
		2A Informatique
	ENS Rennes	2A Maths
		2A Sciences de l'Ingénieur
		2A Informatique
ÉCONOMIQUES	ENS Paris-Saclay	2A SHS (Sciences humaines et sociales)
ARTISTIQUES	ENS Paris-Saclay	2A Design

I.2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

➤ Textes communs aux ENS :

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.

Arrêté modificatif : du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.

Arrêté modificatif : du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.

Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.

Arrêté du 13 octobre 2022 paru au JORF n°0253 du 30 octobre 2022.

➤ ENS Paris :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens.psl.eu> dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 25 septembre 2017 paru au BOESR n°34 du 12 octobre 2017.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 23 octobre 2018 paru au BOESR n°42 du 15 novembre 2018.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 12 juin 2019 paru au BOESR n°27 du 4 juillet 2019.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS du 8 novembre 2019 paru au BOESR n°44 du 28 novembre 2019.

Arrêté conditions d'admissions à l'ENS du 3 novembre 2022 paru au BOESR n°44 du 24 novembre 2022.

Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS pour la session 2025 est paru au Bulletin officiel n° 31 du 22 août 2024 (arrêté du 15-7-2024).

Arrêté conditions d'admission à l'ENS du 09 août 2024 paru au BOESR n°34 du 12 septembre 2024 et arrêté rectificatif du 01 octobre 2024 paru au BOESR n°39 du 17 octobre 2024.

➤ ENS de Lyon :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.ens-lyon.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon paru au BOESR du 8 décembre 2022.

Arrêté fixant les conditions d'admission des élèves et les programmes spécifiques des concours de l'ENS de Lyon du 25 juillet 2024 paru au BOESR n°32 du 29 août 2024.

L'arrêté du 13 novembre 2024 fixant le programme du concours littéraire d'entrée en première année à l'ENS de Lyon pour la session 2025 paru au BOESR du 5 décembre 2024.

➤ ENS Paris-Saclay :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS Paris-Saclay à l'adresse suivante : <http://www.ens-paris-saclay.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 2 août 2019 paru au BOESR n°32 du 5 septembre 2019.

Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 26 octobre 2022 paru au BOESR n°43 du 17-11-2022.

Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 14 novembre 2023 paru au BOESR n°46 du 07-12-2023

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 14 novembre 2023 paru au BOESR n°46 du 07-12-2023

Arrêté programmes de l'ENS Paris-Saclay du 28 juin 2024 paru au BOESR n°34 du 12-09-2024, spécifique aux concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay pour 2025 et 2026 (concours design et concours langue étrangère : anglais)

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Paris-Saclay du 28 juin 2024 paru au BOESR n°29 du 18-07-2024

➤ ENS Rennes :

Les textes réglementaires sont consultables sur le site Internet de l'ENS Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ens-rennes.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017

Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 4-07-2017 paru au BOESR n° 27 du 24 -08-2017

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes du 18-04-2018 paru au BOESR n° 20 du 17-05-2018

Arrêté programmes de l'ENS Rennes du 18-04-2018 paru au BOESR n° 20 du 17-05-2018

Arrêté modificatif conditions admission ENS Rennes du 13-06-19 paru au BOESR n° 27 du 04-07-2019

Arrêté modificatif programme et condition d'admission ENS Rennes du 02-08-2019 paru au BOESR n° 31 du 29-08-2019

Arrêté relatif aux concours d'admission ENS Rennes du 25 août 2022 paru au JO n° 0231 du 5 octobre 2022

Arrêté modificatif du 06-12-2022 relatif aux concours de 1re année de l'ENS Rennes paru au JORF n° 0289 du 14-12-2022

Arrêté modificatif des concours cycle master du 15-11-2023 paru au JO n° 0276 du 29 novembre 2023

➤ **Autres textes réglementaires :**

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au BO n°13 du 28 mars 2024.

Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- *Bulletin officiel spécial n° 1 du 11 février 2021*
- *Bulletin officiel n° 31 du 26 Août 2021*
- *Le thème des TIPE est paru au BOESR n°13 du 28 mars 2024.*
- *Le programme de français et de philosophie est paru au BOESR n°29 du 18 juillet 2024.*

I-3 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION

➤ EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS

NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX CONCOURS ET INSCRIPTION

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des quatre Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les **dates des épreuves écrites** de ces concours sont fixées, chaque année, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conditions d'âge

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

Conditions de titres

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

Nombre de candidatures

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École. De plus, en ce qui concerne l'ENS Paris-Saclay et l'ENS Rennes, pas plus de deux fois pour tous les concours d'admission en première année et pas plus de deux fois pour l'ensemble des concours d'admission en deuxième année.

Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session.

Conditions d'accès à la fonction publique

➤ Candidats français

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

➤ Candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- Soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),
- Soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

En application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre I^{er} du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.

➤ Candidats étrangers hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une

École normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève normalien à titre étranger, à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

Engagement décennal

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services ou dans une entreprise du secteur public d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de leurs collectivités territoriales ou de leurs groupements, ou de leurs établissements publics ; ou dans les services de l'Union européenne ou d'une organisation internationale gouvernementale ; ou dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

II - CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES

II-1- GÉNÉRALITÉS

Concours faisant partie des banques d'épreuves sciences inter-ENS

ENS Paris	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENS RENNES
Concours MP	Concours Mathématiques filière MP	Concours MP	Concours MP
Option Physique	Option MP	Option MP	Option Math Physique
Option Informatique	Option MI	Option MI	Option Math Informatique
	Concours Informatique filière MP		
Concours MPI	Concours Informatique Filière MPI	Concours MPI	Concours Informatique Filière MPI
Option Mathématiques		Option Mathématiques	
Option Informatique		Option Informatique	
	Concours Mathématiques Filière MPI		
Concours PC	Concours Physique-Chimie	Concours PC	
Option Physique		Option Physique	
Option Chimie		Option Chimie	
Concours PSI		Concours PSI	Concours PSI
Concours BCPST	Concours BCPST	Concours BCPST	
Option Biologie	Option Biologie	Concours TB	
Option Sciences de la Terre	Option Sciences de la Terre		

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux aux pages **15 à 19** de la présente notice.

Les programmes des épreuves écrites et orales des concours sont à consulter à l'annexe II de l'arrêté du 25-7-2024 MESR – DGESIP A1-3 publié au Bulletin officiel n°32 du 29 août 2024.

COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

NOR : ESRS2418417A – Arrêté du 28-6-2024 – MESR – DGESIP A1-2 – MDOM

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2024-2025 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « Faire croire »

1. « Du mensonge en politique » dans *Du mensonge à la violence* et « Vérité et politique » chapitre VII de *La crise de la culture* (Hannah Arendt) ;
2. *Lorenzaccio* (Alfred de Musset) ;
3. *Les Liaisons dangereuses* (Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos).

Thème 2 : « La communauté et l'individu »

1. *Les suppliantes* et *Les sept contre Thèbes* (Eschyle) – Traduction de Paul Mazon ;
2. *Traité théologico-politique, Préface et chapitres XVI à XX* (Spinoza) – Traduction de Charles Appunh ;
3. *Le Temps de l'innocence* (Edith Wharton) – Traduction de Madeleine Taillandier

Épreuves de langues pour les filières MP, MPI et PC (écrite et orale d'admission)

1. Épreuve écrite : L'épreuve écrite de langue (4h) comprend deux sections.

A/ Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 et 675 mots.

Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

B/ Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve sera proposé au candidat ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

A/ Un extrait vidéo de 5 mn environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité sera proposé au candidat qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficiera de 30 mn de préparation.

B/ L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat. Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs.

Épreuves de langues pour la filière BCPST (écrite et orale d'admission)

1. Épreuve écrite : L'épreuve écrite de langue (2h) est organisée selon les modalités suivantes.

Les candidats se voient remettre un extrait d'un article de presse écrite, d'environ quatre cent mots. En anglais, cet article de presse porte sur un sujet de l'actualité scientifique en lien avec une question de société. Pour les autres langues, ces dernières années, le texte a pu porter sur des sujets moins restreints. À partir de ce document, les candidats doivent réaliser trois tâches.

D'abord, ils doivent le traduire de la langue étrangère vers le français (12 points). Le travail de traduction est une façon efficace de mesurer les compétences langagières. Il permet de mesurer la capacité à la compréhension du texte, mais aussi une appréciation de la façon dont la pensée est formulée de façon naturelle dans la langue-cible. À ce stade de leur formation, les candidats doivent démontrer que leur pratique de la langue vivante a dépassé l'apprentissage du vocabulaire usuel courant et des champs lexicaux de leur spécialité ; ils doivent également faire la preuve de leur capacité à s'exprimer d'une façon idiomatique. Le sens n'est plus déduit par le lecteur. Il est exact. Il est également attendu des candidats qu'ils écrivent dans un français correct.

Ensuite, ils doivent répondre, dans la langue choisie, à deux questions, en un minimum de cent mots par question (8 points). La première question porte sur une idée contenue dans le texte. L'évaluateur mesure ici la capacité des candidats à identifier l'information nécessaire, et à rapporter le propos en faisant mieux que simplement citer. La deuxième question porte sur le thème du document, mais invite à y réfléchir plus largement. Les candidats doivent présenter une brève réflexion personnelle et mettre en évidence leur capacité à convaincre. Pour ces deux questions, il est important de soigner la syntaxe et conjugaison, d'employer un lexique adapté et d'éviter les gallicismes.

Cette épreuve est susceptible d'être réformée dans les prochaines années mais aucun changement ne sera opéré sans information préalable deux années avant une éventuelle mise en place.

2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue vivante est organisée selon les modalités suivantes :

Les candidats préparent en 30 min un résumé et un commentaire d'un article de presse de 500 à 700 mots.

Un entretien de 20 min permet ensuite au jury d'évaluer la capacité des candidats à rendre compte des idées principales du texte de façon claire et structurée, dans une langue fluide et précise, avant de proposer un commentaire argumenté à partir d'une problématique inspirée du texte. Une présentation de 10 min est suivie d'un échange de 10 min visant à évaluer la capacité des candidats à s'engager dans une discussion spontanée, à préciser leur pensée, exposer leur opinion et corriger d'éventuels contre-sens sur le texte

Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, MPI, PC, BCPST et TB

Le candidat est invité à transmettre son rapport Inter-ENS sous forme numérique à une date précisée dans le calendrier des épreuves.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport, **sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels.**

La page de garde peut être téléchargée sur le site <https://banques-ecoles.fr>

Les textes et figures sont l'œuvre du candidat. **Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées**, tout plagiat (« action d'emprunter un passage de tout auteur en les donnant pour sien. ») est une forme de contrefaçon et constitue un délit et donc une fraude, il est susceptible d'être sanctionné en tant que telle suivant la procédure disciplinaire.

Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut-être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines.

Quel que soit le ou les domaines disciplinaires des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par le candidat, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

➤ **MP/MPI/PC : 2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises**

➤ **BCPST : 6 à 10 pages par rapport** (soit au maximum 20 000 caractères), **illustrations comprises.**

Attention pour toutes les filières, les figures doivent être intégrées dans le corps du texte et non placées en fin de document.

Pour les filières MP/MPI et PC, au cours de l'épreuve, afin de répondre aux questions du jury, et en particulier pour présenter les figures sur lesquelles ils s'appuient lors de la discussion, les candidats seront autorisés (sans obligation) à présenter des documents.

Pour les filières MP et MPI, la présentation des documents se fera à l'aide de supports numériques, apportés au format PDF sur une clé USB, projetés via un vidéoprojecteur mis à disposition.

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, MPI, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB - année 2024-2025

NOR : ESRS2406822A – Arrêté du 04-03-2024 – MESR – DGESIP A1-2 – MIOM

Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2024-2025

Pour l'année 2024-2025, le thème Tipe commun aux filières MP, MPI, PC, PSI, PT, TSI, TPC, BCPST et TB est intitulé : **Transition, transformation, conversion.**

II-2 - TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

Structure et coefficients de la banque MP École Polytechnique – inter ENS

Filière MP	Concours MP										Concours INFO
	Ulm		Lyon (Maths)		Paris-Saclay		Rennes		Polytechnique		Lyon (Info)
	P	I	MP	MI	MP	MI	MP	MI	MP SI	MP INFO	
Maths A - 4h - XLSR <i>Lundi 14 avril 2025</i> 8h-12h			4	4	5	5	5	5	8	8	
Français - 4h - XULSR <i>Lundi 14 avril 2025</i> 14h-18h	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3	3	6	6	2 (adm)
Maths B - 4h - X <i>Mardi 15 avril 2025</i> 8h-12h									7	7	
Info A - 4h - XULSR <i>Mardi 15 avril 2025</i> 14h-18h		4		4		4		4		6 / 10 (adm)	5
Phy & SI - 4h - X <i>Mardi 15 avril 2025</i> 14h-18h									6		
Physique MP - 4h - XULSR <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 8h-12h	6	2	4		4		4		6	6	
LV - 4h - XULSR <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 14h – 18h	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2	2	6	6	2 (adm)
Maths D - 6h - U <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 8h-14h	6	6									
Info B - 2h - XLSR <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 16h30 -18h30			2,5 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	4 (adm)		
Maths C - 4h - ULSR <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 8h-12h	4		4	4	5	5	5	5			4
Info Fondamentale - 4h - UL <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 14h-18h		4									4
Épreuves pratiques et orales d'admission											
LV - XULSR	3	3	1,5	1,5	2	2	2	2	8	8	1,5
Maths - U	30	30									
Maths - L			6	6							
Maths - SR					12		12				
Maths - ULSR	15	10	4	4	8	8	8	8			4
Physique - U	25										
Physique - LSR			4		6	6	6	6			
Info Fond - ULSR MP		15		4		12		12			5
TP Algo - ULSR MP		15									6
TIPE - LSR			2	2	2	2	2	2			2
LV fac - X									+4× (N-10)	+4× (N-10)	
Maths 1 - X									16	16	
Maths 2 - X									16	16	
Physique - X									20	20	
Chimie - X									9	9	
ADS - X									15	15	
Français - X									8	8	
EPS - X									5	5	

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, R = Rennes, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Structure et coefficients de la banque MPI École Polytechnique – inter ENS

Filière MPI	Concours MPI							
	ULM		LYON		PARIS –SACLAY		RENNES	Polytechnique
	Option Math	Option Info	Concours Math MPI	Concours Info MPI	Option Math	Option Info		
Maths A - 4h - XULS <i>Lundi 14 avril 2025</i> 8h-12h	4		4		3			6
Français - 4h - XULSR <i>Lundi 14 avril 2025</i> 14h-18h	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	2	6
Maths B - 4 h - X <i>Mardi 15 avril 2025</i> 8h-12h								6
Info A - 4h - SR <i>Mardi 15 avril 2025</i> 14h-18h						3	4	
Physique MPI - 4h - XUL <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 8h-12h	4	2	4 (adm)					6
LV - 4h - XULSR <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 14h-18h	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	1,5 (adm)	1,5 (adm)	2	6
Info C - 4h - XULSR <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 8h-12h		5	4	5	5	5	5	9
Maths C - 4h - ULSR <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 8h-12h	4	5	4	4	3	3	3	
Informatique Fondamentale - 4h - ULSR <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 14h-18h	4	4		4	5	5	3	
	Épreuves pratiques et orales d'admission							
Info MPI – ULSR	15	20	4	5	5	5	5	
Maths – ULS	15		4	4	5	5		
Maths - L			6					
TP Algo MPI – ULSR		20		6	6	6	5	
TIPE – LSR			2	2	2	2	5	
LV – XULSR	3	3	1,5	1,5	1,5	1,5	2	8
Maths - U	15	20						
Physique - U	15							
LV facultatif – X								4 x (N-10)
ADS – X								15
Français – X								8
EPS – X								5
Physique – X								20
Info – X								22
Maths – X								23

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, R = Rennes, X = Polytechnique, (adm) = épreuve d'admission
L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Attention, pour chacune des ENS Ulm et Paris-Saclay, un seul concours, avec deux options (mathématiques et informatique), est proposé en filière MPI, alors que pour l'ENS de Lyon, deux concours distincts sont proposés, l'un à dominante mathématiques et l'autre à dominante informatique.

Structure et coefficients de la banque PC École Polytechnique – ESPCI – inter ENS

Filière PC	Concours PC						
	ULM		LYON	PARIS-SACLAY		Polytechnique	ESPCI
	Physique	Chimie		Physique	Chimie		
Maths - 4h - XEULS <i>Lundi 14 avril 2025</i> <i>8h-12h</i>	5	4	5	5	5	9	9
Français - 4h - XEULS <i>Lundi 14 avril 2025</i> <i>14h-18h</i>	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	6	5
Chimie A - 4h - XEULS <i>Mardi 15 avril 2025</i> <i>14h-18h</i>	5		5	5	5	6	9
Physique A - 4h - XE <i>Mardi 15 avril 2025</i> <i>8h-12h</i>						6	5
Physique B - 4h - XEULS <i>Mercredi 16 avril 2025</i> <i>8h-12h</i>		5	5	5	5	6	5
LV - 4h - XEULS <i>Mercredi 16 avril 2025</i> <i>14h -18h</i>	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)	6	4
Physique C - 4h - U <i>Jeudi 17 avril 2025</i> <i>8h-14h</i>	7						
Chimie B - 6h - U <i>Jeudi 17 avril 2025</i> <i>8h-14h</i>		8					
Informatique B - 2h -XELS <i>Jeudi 17 avril 2025</i> <i>16h30-18h30</i>			3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)	4 (adm)	4 (adm)
Physique-Chimie - 5h - LS <i>Vendredi 18 avril 2025</i> <i>8h-13h</i>			5	5	5		
Épreuves pratiques et orales d'admission							
LV - XEULS	3	3	2	2	2	8	7
Physique - U	26	22					
Physique - LS			6	12	6		
Chimie - U	20	28					
Chimie - LS			6	6	12		
Maths - UL	20	20	4				
TP Physique - ULS	12		4	6	3		
TP Chimie - ULS		16	4	3	6		
TIPE - ULS	8	8	3	6	6		
LV fac XE						+4×(N-10)	+4×(N-10)
Maths PC XE						20	14
Phy PC XE						16	14
Chimie PC XE						9	14
ADS PC XE						15	15
TP Phy XE						8	12
TP Chimie XE						8	12
Français XE						8	6
EPS X						5	

LV : allemand, anglais, arabe, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = ULM, L = Lyon, S = Paris-Saclay, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Les rapports de TIPE devront être déposés **avant le jeudi 12 juin 2025 à 17h**, sur la plateforme SCEI.

Structure et coefficients de la banque PSI – École Polytechnique - Inter ENS

Ces concours de l'ENS Paris-Saclay, de l'ENS Rennes et de l'ENS Paris sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**.

Épreuves écrites d'admissibilité et épreuves écrites d'admission (adm)				
	X	PARIS-SACLAY	RENNES	ULM
Mathématiques– 4h – XUSR <i>Lundi 14 avril 2025</i> 8h à 12h	10	5	5	9
Français– 4h – XUSR (*) <i>Lundi 14 avril 2025</i> 14h à 18h	6	4	4	8(adm)
Sciences industrielles – 5h – XSR <i>Mardi 15 avril 2025</i> 8h à 13h	6	5	5	
Physique – 4h – XSR <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 8h à 12h	6	5	5	
Langue vivante étrangère – 4h – XUSR (*) <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 14h à 18h	6(adm)	2(adm)	2(adm)	3(adm)
Physique – 6h – U <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 8h à 14h				12
Informatique– 2h – XSR (*) <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 16h30 à 18h30	4(adm)	2(adm)	2(adm)	
Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur – 5h – XUSR <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 8h à 13h	5	5	5	7
Épreuves pratiques et orales d'admission				
Physique U				30
Physique SR		3	3	
Physique X	12			
Manipulation – Interrogation de sciences industrielles XSR	6	6	6	
Mathématiques USR		5	5	23
Mathématiques X	18			
Manipulation de physique XUSR	6	3	3	14
TIPE ENS USR		4	4	8
Analyse de documents scientifiques X	10			
Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit) USR		2	2	3
Langue vivante étrangère X	6			
EPS X	4			
Français X	6			

(*) Épreuves communes aux filières MP, MPI, PC et PSI

X = Polytechnique, U = Ulm, S = Paris-Saclay, R = Rennes, (adm) = épreuve d'admission

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale du candidat.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère de la filière PSI suit les mêmes modalités que celles des filières MP, MPI et PC (durée 4h. 2 sections : synthèse de documents + texte d'opinion (cf. p.14)) ; les options proposées sont : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère inter ENS, comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

L'épreuve de TIPE inter ENS comporte une ADS (préparation de 1h puis 20 min de restitution-discussion) et une présentation du travail de l'année (20 min de présentation-discussion). Le TIPE doit être imprimé et apporté sous format papier par le candidat.

Structure et coefficients de la banque BCPST Inter ENS – ENPC – Mines de Paris

Filière BCPST	Concours BCPST							École Nationale des Ponts – École des Mines de Paris	Groupe Écoles Centrale
	ULM		LYON		PARIS-SACLAY				
Options	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre	BCPST	TB			
Biologie - 6h <i>Lundi 5 mai 2025</i> 8h30-14h30	7	4	8	4	8	3	3	3	
Physique - 4h <i>Mardi 6 mai 2025</i> 8h30-12h30	3	3	4	5	4		8	8	
Chimie - 4h <i>Mercredi 7 mai 2025</i> 8h30-12h30	3	3	4	3	5		3	3	
Sciences de la Terre - 4h <i>Vendredi 9 mai 2025</i> 8h30-12h30	2	5	4	8	2		3	3	
Épreuves écrites de la banque nationale TB (*)						6			
Épreuves écrites comptant pour l'admission									
Français - 4h <i>Mardi 6 mai 2025</i> 14h30-18h30	8	8	2	2	3		6	6	
Maths - 4h <i>Mercredi 7 mai 2025</i> 14h30-18h30	20	20	4	4	4		14	14	
LV - 2h <i>Vendredi 9 mai 2025</i> 14h30-16h30	3	3	1,5	1,5	2		3	3	
Épreuves pratiques et orales d'admission									
Biologie - U	25	17							
Biologie - L			8	5					
Biologie - S					12				
Sciences de la Terre - U	12	20							
Sciences de la Terre - LEMC			5	8			6	6	
Physique - ULEMC	16	16	3	3			12	12	
Chimie - ULS	16	16	3	3	8				
TP Chimie/Biologie - ULSEMC	12	12	6	6	8	2	5	5	
TIPE - ULS	15	15	6	6	6	2			
LV - ULSEMC	4	4	2	2	3		3	3	
Mathématiques - EMC							14	14	

U = Ulm, L = Lyon, S = Paris-Saclay, E = ENPC, M = Mines, C = Ecoles Centrale

- L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.

- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

* Épreuves écrites de la banque nationale TB inscrites au programme du concours ENS Paris-Saclay Filière TB

Épreuves écrites	Coefficient
Français - 3h	1
Anglais - 2h	1
Algorithmique et Informatique - 45 minutes	1
Méthodes de calcul et de raisonnement - 2h	2
Physique- Chimie, résolution de problème - 3h	1

Structure et coefficients de la banque PT - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes

Ces concours sont organisés dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque nationale Filière PT.

Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

Service Concours Banque PT
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél. : 01.44.06.93.31 Fax : 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficients ENS Paris- Saclay	Coefficients ENS Rennes	Épreuves pratiques et orales	Coefficients
Sciences industrielles B <i>Jeudi 24 avril 2025</i> 8h à 14h	6 h	2	3	Mathématiques	4
Informatique et modélisation <i>Vendredi 25 avril 2025</i> 8h à 12h	4 h	2	2	Manipulation de sciences physiques	6
Mathématiques C <i>Vendredi 25 avril 2025</i> 14h à 18h	4 h	3	3	Manipulation de sciences industrielles	4
Physique B <i>Lundi 28 avril 2025</i> 8h à 12h30	2*2h	2	2	TIPE (dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	4
Mathématiques A <i>Lundi 28 avril 2025</i> 14h à 18h	4 h	3	3		
Physique A <i>Mardi 29 avril 2025</i> 8h à 12h	4 h	3	3	Interrogation de sciences industrielles	2
Sciences industrielles C <i>Mercredi 30 avril 2025</i> 8h à 14h	6 h	2	3		
Sciences industrielles A <i>Mercredi 7 mai 2025</i> 8h à 13h	5 h	3	4		
Écrits d'admission					
Français B <i>Mardi 6 mai 2025</i> 8h à 12h	4 h	4	4	Langue vivante étrangère : même langue que celle choisie à l'écrit	2
Langue vivante étrangère A <i>Mardi 6 mai 2025</i> 14h à 17h	3 h	1	1		

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un ou des dessins de presse, un ou des tableaux et figures. Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie, orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « *En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ...* »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

L'épreuve orale de langue étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Structure et coefficients de la banque TSI - ENS Paris-Saclay et ENS Rennes

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de la **banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI**. Pour tout renseignement, s'adresser au :

Service des Concours Communs INP de Toulouse
B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4
Tél. : 05.62.47.33.43

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Composition de mathématiques <i>Lundi 05 mai 2025</i> 8h à 12h	4 h	6	Physique-Chimie	5
Composition de physique-chimie <i>Lundi 05 mai 2025</i> 14h à 18h	4 h	4	Manipulation de technologie	8
Composition de modélisation <i>Mardi 06 mai 2025</i> 8h à 11h	3 h	4		
Composition d'informatique <i>Mercredi 07 mai 2025</i> 8h à 11h	3 h	2	Mathématiques	5
Composition de projet en sciences industrielles de l'ingénieur <i>Vendredi 09 mai 2025</i> 8h à 14h	6 h	8		
Écrits d'admission				
Français - Philosophie <i>Mardi 06 mai 2025</i> 14h à 18h	4 h	4	TIPE (épreuve nationale commune)	3
Langue vivante étrangère <i>Mercredi 07 mai 2025</i> 14h à 17h	3 h	2	Langue vivante étrangère : même langue qu'à l'écrit	2

II-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

II-3-1 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS)

➤ Accès en première année – Section scientifique

Conditions particulières :

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION PHYSIQUE
- FILIERE MP : CONCOURS MP OPTION INFORMATIQUE
- FILIERE MPI : CONCOURS MPI OPTION INFORMATIQUE
- FILIERE MPI : CONCOURS MPI OPTION MATHÉMATIQUES
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (PSI)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 15 à 19.

II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

➤ Accès en première année – Section scientifique

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES (Math filière MP)
- FILIERE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info Filière MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS INFORMATIQUE (Info filière MPI)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES (Math filière MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 15 à 19.

➤ Accès en deuxième année – concours scientifiques

Dispositions communes : voir page 10

Dispositions particulières :

Les candidats doivent :

- Avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le président de l'École sur demande motivée ;
- Avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Un candidat présent à au moins une épreuve lors d'une précédente session ne pourra pas s'inscrire à nouveau aux épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filière BCPST 1^{ère} et 2^{ème} année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1^{ère} année et PC 2^{ème} année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1^{ère} année et MP 2^{ème} année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université du candidat durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales	
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients
BIOLOGIE-BIOCHIMIE Mardi 3 juin 2025 9h à 12h	3 h	- 1 matière choisie à l'écrit	5
CHIMIE Mardi 3 juin 2025 14h à 17h		- 1 matière choisie à l'écrit	4
GÉOSCIENCES Mercredi 4 juin 2025 9h à 12h		Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	2
PHYSIQUE Mercredi 4 juin 2025 14h à 17h		Présentation d'un projet personnel	4
MATHÉMATIQUES Jeudi 5 juin 2025 9h à 12h		Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.	
INFORMATIQUE Jeudi 5 juin 2025 14h à 17h			

- La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

II-3-3- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PARIS-SACLAY

➤ Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières :

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)
- FILIERE TB : CONCOURS TECHNOLOGIE ET BIOLOGIE (TB)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 22.

CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

➤ CONCOURS B.U.T.

3 options : GÉNIE ÉLECTRIQUE – GÉNIE MÉCANIQUE – GÉNIE CIVIL

Conditions particulières :

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats des concours B.U.T. Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier :

- De l'obtention d'un BTS, d'un DUT ou de la validation de la troisième année d'un Bachelor Universitaire de Technologie pour les candidats inscrits au concours B.U.T. 3 ;
- De la validation de la deuxième année d'un Bachelor Universitaire de Technologie pour les candidats inscrits au concours B.U.T. 2.

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

*SERVICE CONCOURS - ENSEA
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67*

Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves tient une commission d'admissibilité à l'issue de laquelle le jury de l'ENS Paris-Saclay sélectionne pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de candidats dont le dossier va faire l'objet d'un examen complémentaire.
- Cet **examen complémentaire du dossier** s'appuie sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des candidats admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS Paris-Saclay ;** ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS Paris-Saclay pour les épreuves d'admission qui se déroulent sur le site de l'ENS Paris-Saclay à Gif sur Yvette.

Phase d'admission

- Épreuve écrite de Mathématiques (durée 2h, coefficient 2)
- Épreuve pratique (durée 4h, coefficient 2)

Le candidat se voit attribuer un sujet relatif à sa filière (GC, GE, GM) où il lui est proposé, au travers d'une liste de questions, de décrire ou mettre en œuvre un dispositif expérimental, de réaliser des expérimentations puis de confronter les résultats avec un modèle.

- Entretien (30mn de préparation puis 30mn d'audition, coefficient 1).

Cette épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions.

A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

➤ Accès en deuxième année – concours scientifiques

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^{ème} année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures. Ces dossiers d'études supérieures seront à déposer sur le site d'inscription avant le 6 février 17h pour tous les concours sauf pour le concours 2A Mathématiques pour lequel la date limite de dépôt est fixée au 28 février 2025.

Pour le concours Mathématiques et pour le concours Chimie, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase de pré-admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves écrites.

Pour les concours Biologie, Physique, Informatique et Sciences de l'ingénieur, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Concours d'admission en 2^{ème} année Mathématiques

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Mathématiques générales <i>Lundi 31 mars 2025</i> 13h à 18h	5 h	10	Interrogation de mathématiques	4
Écrits d'admission Français et culture générale <i>Lundi 31 mars 2025</i> 8h30 à 11h30	3 h	3	Entretien	3

Concours d'admission en 2^{ème} année Chimie

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Chimie générale <i>Mardi 04 mars 2025</i> 8h à 12h	4 h	2	TP de chimie	1
			Interrogation de chimie /Entretien	1

Concours d'admission en 2^{ème} année Biologie

- Épreuve d'analyse d'articles scientifiques (coefficient 5).
- Interro-Entretien (coefficient 10) comportant 3 volets :
 - a. Interrogation sur un sujet imposé (coefficient 5)
 - b. Interrogation « éthique » (coefficient 3)
 - c. Entretien (coefficient 2).

Concours d'admission en 2^{ème} année Physique

- Interrogation de physique (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Informatique

- Interrogation d'informatique (coefficient 2)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Sciences de l'ingénieur

- Interrogation et manipulation thématique dans l'une des trois options proposées : mécanique, génie civil, physique appliquée à l'électricité (coefficient 3)
- Entretien (coefficient 1)

II-3-4- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RENNES

➤ Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières :

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIERE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE (MP)
- FILIERE MPI : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIERE PSI : CONCOURS PHYSIQUE ET SCIENCES DE L'INGENIEUR (PSI)
- FILIERE PT : CONCOURS PHYSIQUE-TECHNOLOGIE (PT)
- FILIERE TSI : CONCOURS TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES (TSI)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 22.

CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

➤ CONCOURS DU GROUPE ATS GENIE INDUSTRIEL

Ce concours est organisé dans le cadre d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA).

SERVICE CONCOURS - ENSEA
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

Écrit (admissibilité) *	Durée	Coefficient	Oral (admission) **	Durée	Coefficient
Anglais	2h	2	Anglais	30 min	2
Français	3h	2	Mathématiques	30 min	2
Mathématiques	3h	3	Sciences industrielles - génie électrique - génie mécanique	30 min 30 min	2 2
Sciences industrielles	5h	4	Sciences physiques	30 min	2
Sciences physiques	3h	3			

* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. Cette épreuve prend la forme d'un QCM. L'épreuve de français est un résumé et un commentaire. La nature des autres épreuves écrites est du type problème.

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème d'une durée de 5h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

** La langue de l'épreuve orale est obligatoirement l'anglais.

Les épreuves orales sont des interrogations de 30 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique, l'autre en mécanique.

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrite ou orale) est éliminatoire.

Calendrier d'inscription spécifique :

12 février 2025 – 12 mars 2025 : saisie et validation des données sur le serveur d'inscription :

<http://concours.ensea.fr>

24 mars 2025 : date limite de téléversement des pièces justificatives

Calendrier d'intégration spécifique : consulter le site www.ens-rennes.fr

➤ Accès en deuxième année – concours scientifiques

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS pour entrer en 2e année de l'école.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^{ve} année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures.

Pour le concours Mathématiques, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase de pré-admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves écrites.

Pour les concours Informatique et Sciences de l'ingénieur, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Concours d'admission en 2^e année Mathématiques

Épreuves écrites admissibilité	Durée	Coef	Épreuves pratiques et orales admission	Coef
Mathématiques générales <i>Lundi 31 mars 2025</i> 13h à 18h	5 h	7	Interrogation de mathématiques	4
Français et culture générale <i>Lundi 31 mars 2025</i> 8h30 à 11h30	3 h	3	Entretien	6

Concours d'admission en 2^e année Informatique

- Interrogation d'informatique (coefficient 2)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^e année Sciences de l'ingénieur

- Interrogation et manipulation thématique dans l'une des trois options proposées (coefficient 1) :
 - . Mécanique,
 - . Mécatronique
 - . Physique appliquée à l'électricité
- Entretien (coefficient 1)

III - CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BEL

La Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à diverses écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Le texte de la circulaire 2025 sera également disponible sur les sites internet des ENS.

Épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS APPARTENANT À LA BEL		CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LANGUES					
- CONCOURS A/L – ENS (PARIS) - SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON - SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON - SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON - LANGUE ETRANGERE : ANGLAIS – ENS PARIS-SACLAY		- SÉRIE LANGUES VIVANTES – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE PARIS-SACLAY					
BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES							BANQUE LANGUES
durée	ENS (PARIS) A/L	ENS de LYON					ENS PARIS-SACLAY LE Anglais
		LA	SH	LV			
Composition de géographie <i>Lundi 14 avril 2025 9h à 14h</i>	5h		1	1	1	2	
Composition d'histoire <i>Mardi 15 avril 2025 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	2	
Composition française <i>Mercredi 16 avril 2025 9h à 15h</i>	6h	3	2	2	2	2	
Composition de philosophie <i>Jeudi 17 avril 2025 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	2	
Commentaire d'un texte en LVE et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (1) <i>Vendredi 18 avril 2025 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	4 (Anglais obl)	
Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécialité : <i>Mardi 22 avril 2025 à 9h ou à 14h selon spécialité</i>			LC	LM	Arts	Philo	Hist-Géo
Version latine	4h		2				
Version grecque	4h		2				
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600	5h			2			
Thème en LVE (1)	4h						2
Deuxième composition de philosophie	6h				2		
Explication de textes ou de documents historiques	3h					1	
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h					1	
Composition d'histoire de la musique	6h			2			
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h	3					
Composition d'études cinématographiques	6h						
Composition d'études théâtrales	6h						
Épreuve de langue et de culture ancienne au choix du candidat à l'inscription : <i>Mercredi 23 avril 2025 de 9h à 13h ou 15h selon l'option</i>							
- textes antiques (latins ou grecs)	6h	3					
- version latine	4h						
- version grecque	4h						
Épreuve à option au choix du candidat à l'inscription : <i>Jeudi 24 avril 2025 de 9h à 13h, 14h ou 15h selon l'option</i>							
- version latine et court thème	5h	3					
- commentaire d'un texte philosophique	4h						
- commentaire d'un texte littéraire français	4h						
- composition de géographie	6h						
- épreuve d'option histoire	6h						
- commentaire composé de littérature étrangère et court thème (1)	6h						
- version de langue vivante étrangère et thème (1)	6h						

(1) Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

PRÉCISION IMPORTANTE : lors de son inscription, le candidat choisit une ville d'écrit. Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix (cf. IV-1- 3-second alinéa, page 44).

Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 28

Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
Épreuves communes			
Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	3
Interrogation de philosophie	1 h 30	30 min	
Interrogation d'histoire	1 h 30	30 min	
Épreuve de Langue et culture anciennes (au choix du candidat à l'inscription) : <ul style="list-style-type: none"> • Textes antiques (latins ou grecs) • Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec 	1 h 30	30 min	
Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :			
➤ Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties) : <ul style="list-style-type: none"> • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4^{ème} épreuve commune. • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme) <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Interrogation sur un texte philosophique. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Interrogation d'histoire littéraire. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de documents géographiques. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Épreuve de musicologie en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • Technique musicale (écriture musicale) et • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</i>	2 h aucune	15 min 45 min	5
➤ Commentaire d'œuvre d'art. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire d'un extrait de film. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité l'épreuve d'option histoire pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
➤ Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle choisie en 5^{ème} épreuve orale commune. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire composé de littérature étrangère et court thème ou la version de langue vivante étrangère et thème pourront choisir cette option.</i>	1 h 30	30 min	5

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 28.

Épreuves orales communes	Coefficient
- Explication d'un texte littéraire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Approches des sciences humaines (<i>1h de préparation, 25 min devant le jury</i>)	1.5 1
Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'inscription	
Spécialité lettres classiques : - Explication d'un texte latin - Explication d'un texte grec (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2 2
Spécialité lettres modernes : - Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme (<i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité arts : - Une des 4 épreuves suivantes en fonction du choix exprimé à l'inscription . Études théâtrales (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Études cinématographiques (<i>3h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Histoire des arts (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - Interprétation suivie d'un entretien (<i>30mn devant le jury, sans préparation</i>) (coef. 1.25) - Écriture musicale (<i>2h de préparation, 15 min devant le jury</i>) (coef. 1.25) - Une des trois épreuves suivantes : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité histoire et géographie : - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation d'histoire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation de géographie (<i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1 1.5 1.5
Spécialité philosophie : - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Explication d'un texte philosophique (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Exposé sur une question de philosophie (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1 1.5 1.5
Spécialité langue vivante : - Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1 (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Analyse en langue étrangère LV1 (2) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2 1.25 0.75

(1) La langue **peut être identique ou différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE PARIS-SACLAY

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 28.

CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS

Épreuves orales (<i>leur durée est fixée par le jury</i>)	Coefficient
➤ Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien	10
➤ Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien. L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	12
➤ Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.	4

III-2 - DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LSES

CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- CONCOURS B/L – ENS (PARIS)
- CONCOURS SERIE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES – ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES – ENS PARIS-SACLAY
- CONCOURS OPTION ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES – ENSAE
- CONCOURS SPECIALITE ECONOMIE – ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR - CONCOURS EXTERNE – INSEE

Épreuves écrites	Durée	Coefficients				
		ENS (Paris)	ENS DE LYON	ENS PARIS-SACLAY	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin
Composition française <i>Mardi 15 avril 2025</i> 9h à 15h	6 h	3	1			
Composition de philosophie <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 9h à 15h	6 h	3	Admission 1	Admission 2		
Composition d'histoire contemporaine <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 9h à 15h	6 h	3	2	3		
Composition de sciences sociales <i>Vendredi 18 avril 2025</i> 9h à 15h	6 h	3	2	5	X	X
Composition de mathématiques <i>Mardi 22 avril 2025</i> 9h à 13h	4 h	3	2	1	X	
Composition d'économie INSEE <i>Mardi 22 avril 2025</i> 9h à 13h	4 h					X
Langue vivante étrangère (1) <i>Mardi 22 avril 2025</i> 15h à 18h	3 h			admission 2	X	X
Épreuve à option : - sociologie - économie <i>Mercredi 23 avril 2025</i> 9h à 14h	5 h			3	X	
Composition de mathématiques INSEE <i>Mercredi 23 avril 2025</i> 9h à 13h	4 h					X
Épreuve à option : - version latine - version grecque - analyse et commentaire en L.V.E. d'un ou plusieurs textes (2) - composition de géographie <i>Jeudi 24 avril 2025</i> de 9h à 13h ou 15h selon option	4 h 4 h 6 h 6 h	3	1			

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.

(2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ÉTABLISSEMENTS ADHERENTS A LA BANQUE LSES POUR LA SESSION 2025 :

- CELSA
- ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES
- ECOLE D'ECONOMIE DE TOULOUSE (TSE)
- ECRICOME
- ESIT
- GEIDIC : ENSIM/UTT/EPITA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE COGNITIVE (INP BORDEAUX)
- ISMAPP
- UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

ENS (PARIS)

CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 33.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
Explication d'un texte français	1 h 30	30 min	Cinq des six épreuves sont affectées d'un coefficient 2 et une d'un coefficient 3 (choix à l'inscription)
Interrogation sur la philosophie	1 h 30	30 min	
Interrogation sur l'histoire contemporaine	1 h 30	30 min	
Interrogation sur les mathématiques	1 h 30	30 min	
Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h 30	30 min	
Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique	1 h 30	30 min	
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription :			
➤ Explication d'un texte latin.	1 h 30	30 min	3
➤ Explication d'un texte grec.			
➤ Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury. La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve commune des épreuves orales d'admission.			
➤ Commentaire de documents géographiques.			
➤ Épreuve de sciences sociales.			

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON

ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
Économie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	4
Sociologie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury. Le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.	30 min	1 h	4
Langue vivante : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les trois suivantes :			
Géographie : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
Histoire contemporaine (1) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1
Mathématiques (2)	30 min	1 h	1

(1) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité)

(2) le programme est celui de l'épreuve d'admissibilité

Épreuves orales d'admission (<i>durées des épreuves fixées par le jury</i>)	Coefficient
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit)	3
• Sociologie	
• Économie	
➤ Oral de Mathématiques	1
➤ Commentaire de dossier et entretien : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	2
➤ Langue vivante étrangère portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un enregistrement en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

III-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

ENS PARIS-SACLAY –

- ACCES EN PREMIERE ANNEE

CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (ENS PARIS-SACLAY)

Ce concours comporte deux options :

- **Option I : Option économique et de gestion (en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)**

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Composition d'analyse microéconomique <i>Lundi 14 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	4	Entretien à partir d'un document à caractère économique et social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	3
Composition de mathématiques et statistiques <i>Mardi 15 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	4		
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Option dominante gestion (usage du plan comptable autorisé) - Option dominante économique <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	2	Langue vivante étrangère (1)	2
Composition d'analyse macroéconomique <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	2	Interrogation d'analyse économique	3

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

- **Options II : Option économique et commerciale générale (ECG)**

L'admissibilité pour les inscrits à cette option est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour cette option le classement des candidats sera effectué sur les épreuves d'admission

Les candidats admissibles sont contactés par courrier électronique par l'ENS Paris-Saclay suite à la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE. Pour toute demande d'information, les candidats peuvent s'adresser à :

*Direction des admissions et concours
B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX*

Épreuves orales d'admission	Coeff.
Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	3
Interrogation de spécialité (1)	1

*Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.
Économie, sociologie et histoire du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en CPGE ECG.*

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

CONCOURS DESIGN (ENS PARIS-SACLAY)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves pratiques et orales d'admission	Durée	Coeff.
Dissertation de philosophie générale de l'art <i>Vendredi 4 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	3	Épreuve pratique : Projet de Design. Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique	2*8 h	3
Dissertation d'histoire de l'art <i>Jeudi 3 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	3	Présentation de l'épreuve pratique de design		3
Techno. Design <i>Mercredi 2 avril 2025</i> 8h30-16h30	8 h	6	Portfolio et entretien		5
			Langue vivante étrangère (1)		2

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les candidats peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

➤ **ACCES EN DEUXIEME ANNEE**

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 crédits ECTS.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en 2^{ème} année.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures qui constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Pour les concours sciences humaines et sociales et anglais, ces dossiers d'études supérieures seront à déposer sur le site d'inscription avant le 5 février 16h.

Pour le concours Design, le dossier d'études supérieures s'appuie sur un portfolio que doit réaliser le candidat.

Concours d'admission en 2^{ème} année Sciences humaines et sociales

- Épreuve disciplinaire dans l'une des quatre options proposées à l'inscription et choisie de façon irréversible par le candidat : économie, gestion, histoire, sociologie (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Anglais

- Exposé sur un dossier thématique (coefficient 1)
- Entretien (coefficient 1)

Concours d'admission en 2^{ème} année Design

- Épreuve écrite de synthèse (coefficient 2)
- Épreuve pratique de projet (coefficient 4)
- Soutenance du projet (coefficient 2)
- Épreuve orale de langue anglaise (coefficient 1)

ENS RENNES-ACCES EN PREMIERE ANNEE

CONCOURS DROIT-ÉCONOMIE (D-E)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coef.	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coef.
Composition sur un sujet d'ordre économique <i>Lundi 14 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre économique	4
Composition de droit civil (1) <i>Mardi 15 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	4	Langue vivante étrangère (langue obligatoirement différente de celle choisie pour l'écrit)	2
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Composition droit commercial (2) - Composition droit public (3) - Composition de mathématiques appliquées et statistiques (4) <i>Mercredi 16 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre juridique	4
Composition de langue vivante étrangère (5) Choix définitif à l'inscription <i>Jeudi 17 avril 2025</i> 8h30 à 12h30	4 h	3	Entretien prenant la forme d'un exposé à partir d'un texte. Le candidat en dégagera la problématique et l'analysera dans le cadre d'une réflexion personnelle	5

(1) Code civil non annoté autorisé

(2) Ne sont autorisés que le code de commerce et le code civil (Daloz et Litec) non annotés par le candidat et non indexés par le candidat, à l'exclusion de tout autre code (le maxi-code et le code des sociétés sont interdits).

(3) Ouvrages autorisés : "Code LexisNexis droit constitutionnel" ou "Daloz code constitutionnel et des droits fondamentaux". Ces codes ne doivent être ni annotés par le candidat, ni indexés par le candidat.

(4) Calculatrice autorisée : seuls les modèles Casio Graph 35+E et Casio graph 35+EII sont autorisés. Ils devront être utilisés en **mode "examen"**.

(5) L'**anglais doit obligatoirement** être choisi soit pour l'épreuve écrite, soit pour l'épreuve orale.

Le choix de la langue de l'épreuve orale doit être différent de celui fait pour l'épreuve écrite.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère (admissibilité) porte au choix du candidat sur l'une des 4 langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Elle consiste en un exercice de version, un exercice de thème et un exercice d'expression écrite composé de 2 questions dans la langue étrangère choisie. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale (admission) porte sur l'une des 7 langues vivantes étrangères suivantes au choix : allemand, anglais, chinois (mandarin), espagnol, italien, portugais, russe.

Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte écrit en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

CONCOURS 2SEP (ENS RENNES)

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité		
	Durée	Coefficient
Culture générale en relation avec les activités physiques et sportives <i>Lundi 17 mars 2025</i> 13h à 17h	4h	4
Première composition de sciences de la vie et activité physique (SVSAPS1) <i>Mardi 18 mars 2025</i> 9h à 11h	2h	2
Seconde composition de sciences de la vie et activités physiques (SVSAPS2) <i>Mardi 18 mars 2025</i> 14h à 16h	2h	2
Composition de sciences humaines et activité physique (SHSAPS1) <i>Mercredi 19 mars 2025</i> 9h à 11h	2h	2
Composition de sciences sociales et activité physique (SHSAPS2) <i>Mercredi 19 mars 2025</i> 14h à 16h	2h	2
Épreuves orales d'admission		
Épreuve de didactique des activités physiques, sportives et artistiques*		5
Épreuve de langue vivante étrangère anglais ***		2
Épreuves de pratique sportive d'admission		
1 - obligatoire : Épreuve de sauvetage		2
2 - de polyvalence : une APSA à choisir dans la liste proposée **:		2
3 - de spécialité : une APSA à choisir dans la liste proposée **		3
Épreuve écrite d'admission ****		
Épreuve de langue vivante étrangère : anglais. (Programmée pendant les épreuves orales)	2h30	2

* Liste des APSA au programme de l'épreuve de didactique de la session 2024 :

- ultimate et rugby, lutte, badminton, escalade, danse, acrosport, courses, natation sportive.

** Liste des APSA au choix pour les épreuves de pratiques sportives de polyvalence et de spécialité pour la session 2024 : basket, boxe française, tennis de table, course d'orientation, arts du cirque, sol, pentabond et javelot.

ATTENTION :

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve de spécialité.

*** L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte un résumé complet et un commentaire problématisé à partir d'un texte écrit en anglais axé sur la recherche scientifique, l'actualité ou des faits divers dans le domaine sportif (préparation 30 minutes, audition par le jury 15 minutes).

**** L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, complété par une production écrite en anglais d'environ 200 mots (+ ou - 10 %), en réponse à une question posée en anglais. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

Inscription sur Internet

Concours scientifiques et littéraires : du samedi 07 décembre 2024 au lundi 13 janvier 2025 à 17 heures

Concours sciences des filières MP, MPI, PC, BCPST, TB, PSI, PT, TSI : <http://www.scei-concours.fr>

Concours des filières littéraires : BEL et banque LE anglais : <http://www.concours-bel.fr>

Concours des filières économiques et sociales (BLSES) et Eco-Gestion : <http://www.concours-bce.com>

Concours Design – admission à l'ENS Paris-Saclay : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

Concours Droit-économie (D-E) et 2SEP – admission à l'ENS Rennes : <http://www.ens-rennes.fr>

Concours deuxième année Paris Saclay et Rennes : <http://www.ens-paris-saclay.fr>

***Second concours ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr>**

Du 3 février 2025 au 17 mars 2025 à 17 heures

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

* Concours pour lequel la procédure à suivre n'est pas celle ci-dessous mais celle indiquée sur le site Internet de l'école : www.ens-lyon.fr

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Aucune inscription par courrier ne sera acceptée, à l'exception des dossiers médicaux de demande d'aménagement d'épreuves (candidats handicapés) qui seront obligatoirement envoyés en format papier au service médical, à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, envoyer un message authentifié, via la rubrique contact du site SCEI (www.scei-concours.fr).

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 13 janvier 2025 à 17h.

Il devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.

Le candidat pourra, jusqu'au 13 janvier 2025 à 17h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 13 janvier 2025 17h.

Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'écoles en banque ne sera accepté après le 13 janvier 2025.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

L'inscription au(x) concours sera rejetée si le téléversement de l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas effectués pour le 21 janvier 2025 à 17 heures pour les concours scientifiques, pour le 21 janvier 2025 à 17 heures pour les concours littéraires et pour le 31 mars 2025 à 17 heures pour le second concours Lyon.

Second concours ENS de Lyon : Fin d'envoi des demandes de dérogation le 24 mars 2025.

IMPORTANT

Lorsque le dossier aura été vérifié et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ »

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

IV-1-2 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le **samedi 07 décembre 2024 et mardi 21 janvier 2025** à 17 h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format PDF, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg → PDF) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

Le téléversement des pièces justificatives n'est à effectuer qu'une seule fois dans le cadre de l'inscription commune.

- ☐ Copie **numérisée recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport** :

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

- ☐ Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les candidats français nés entre le 13 janvier 2000 et le 13 janvier 2007** :

Une copie numérisée du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une copie numérisée de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.
- **Une copie numérisée du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 13 janvier 2000 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2025 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification pour certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les candidats postulent pour d'autres concours en plus de ceux des ENS :

Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, Campus France) : **copie numérisée recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse**. La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation : extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'État », soit la mention : « pupille de la Nation »

Candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler ce besoin lors de leur inscription.

Concours scientifiques : Dès novembre 2024, **Les candidats concernés** ont accès à un graphique explicatif de la procédure de demande d'aménagement d'épreuves sur le site www.scei-concours.fr, rubrique « inscription » / « aménagements ». Ils peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et /ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement. **Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmis au plus tard le 13 janvier 2025 à 17h.**

Second concours de l'ENS de Lyon : **Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au lundi 24 mars 2025 sera rejeté.**

Concours littéraires : Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent les documents relatifs à leur demande d'aménagement d'épreuves sur le site www.concours-bel.fr (pour les filières littéraires) ou sur le site www.concours.bce.com (pour les filières économiques et sociales). Après avis du médecin habilité CDPAH, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. **Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 13 janvier 2025 pour les filières littéraires, et au 13 janvier 2025 pour les filières économiques et sociales, sera rejeté.** Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur les sites www.concours-bel.fr et www.concours.bce.com.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

Afin de constituer votre dossier, vous devez choisir l'une des 2 procédures ci-dessous :

<p><u>Situation 1</u> Vous avez bénéficié d'aménagements au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente et vous ne souhaitez pas faire réviser vos aménagements.</p>	<p>Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document 1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" complétée et signée par le candidat et l'établissement scolaire</p>
<p><u>Situation 2</u> Vous souhaitez faire réviser les aménagements dont vous avez bénéficié au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente. Dans quels cas faire réviser ses aménagements ? Vos besoins liés à votre handicap ont évolué. Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incomplets vis-à-vis des épreuves des concours (il n'y a par exemple pas d'aménagement prévu au bac pour les TP) Les aménagements obtenus au baccalauréat sont incompatibles avec les règlements des concours OU Vous n'avez pas bénéficié d'aménagements d'épreuves lors du baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente.</p>	<p>Téléverser la "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document n°1) Téléverser la décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente Téléverser la "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par le candidat (document n° 3) si vous en avez bénéficié. AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN désigné par la CDAPH ou DOSSIER MEDICAL (voir Annexe 1) Téléverser "L'AVIS D'AMENAGEMENT DU MÉDECIN" désigné par la CDAPH complété, daté (année scolaire en cours), signé et tamponné (document n° 2) OU Envoyer par courrier "Le DOSSIER MÉDICAL" à l'adresse indiquée sur le site d'inscription.</p>

Il est rappelé que "L'autorité administrative compétente pour organiser le concours peut refuser d'accorder tout ou partie des aménagements obtenus au baccalauréat pour des motifs tirés de leur absence de cohérence avec les conditions réglementaires du concours. Elle en informe le candidat qui peut solliciter de nouveaux aménagements. [...]" (extrait du Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021).

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Tous les frais restent acquis.**

IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites

Les candidats régulièrement inscrits recevront un message électronique les invitant à télécharger leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels ils sont tenus de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'un candidat à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Un candidat pourra être discrétionnairement affecté dans un autre centre géographiquement proche.

IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques

Les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École. Pour certains concours et banques d'épreuves, les candidats doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

IV-1-5 - Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront communiqués aux candidats après les délibérations des jurys.

Les dates de communications des résultats seront disponibles sur les sites **Internet des ENS**.

Les résultats pourront être consultés sur les **sites Internet des ENS ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>**

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES CANDIDATS AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES

[Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe.]

Seuls les candidats « classés » à un ou des concours sont susceptibles d'intégrer une École

- **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**
 - Du rang du candidat dans chaque concours,
 - Du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
 - Du nombre de places offertes au concours par chaque école.
- **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1er mars et le 25 juillet 2025 à 12h, sur Internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 25 juillet 2025 12h,

Les candidats ne pourront **ni modifier** l'ordre de leurs choix dans leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle école**.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

Une seule proposition d'école sera faite aux candidats lors de chaque phase de proposition

IV-2-2 - Proposition d'intégration / sur Internet : www.scei-concours.fr

➤ **La 1^{ère} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le mardi 29 juillet 2025 à 14h**
Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{ère} proposition :
Entre le mardi 29 juillet 14h et le jeudi 31 juillet 12h.

➤ **La 2^{ème} proposition d'intégration pourra être consultée dès le vendredi 1er août 2025 à 14h.**
Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition :
Entre le vendredi 1er août 14h et le dimanche 3 août 14h.

➤ **Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h :**
Le mardi 26 août, le mardi 2 septembre, et le vendredi 5 septembre 2025.

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et impérativement répondre à chaque phase de proposition (que la proposition soit nouvelle ou identique) :

- Entre le vendredi 1 août 14h et le dimanche 3 août 14h ;
- Entre le mardi 26 août 14h et le jeudi 28 août 14h ;
- Entre le mardi 2 septembre 14h et le jeudi 4 septembre 12h ;
- Entre le vendredi 5 septembre 14h et le dimanche 7 septembre 14h.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite sur le site www.scei-concours.fr, entraînera la démission automatique du candidat.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir accès aux écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Extension de la réponse « OUI MAIS »

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre « OUI MAIS » au lieu de « OUI DÉFINITIF » s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre « OUI DÉFINITIF » (choix de faire 5/2, université, autre école hors scei...). Attention, la réponse « OUI MAIS » implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

*Les candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DÉFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école
Seront démissionnés de l'ensemble des écoles.*

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 5 septembre 2025.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr;

IV-2-3 - Candidats des autres concours

Les candidats « classés » sont seuls susceptibles d'être admis dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque école procède à l'appel des candidats classés à ses concours.

Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les candidats entre eux, selon le principe de l'égalité de traitement des candidats, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains ; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux candidats les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les candidats et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux candidats de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.